

# MAIRIE DE MAS-SAINT-CHELY

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 JANVIER 2024

*Présents : Mesdames BECQUERELLE, FAURE, ROBERT et Messieurs GINISTY, LAURENT, MOURGUES, SALLES, VERGELY*

*Absents excusés : M. ANDRE ayant donné pouvoir à Monsieur SALLES, Monsieur RICHARD*

*Absent : M. MOREAU*

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/12/2023

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 21 décembre 2023. Le PV est adopté à l'unanimité.

### 2. REVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

VU la délibération n°037-2023 approuvant le rapport de la CLECT 2023 ;

CONSIDERANT l'évaluation des charges et des produits afférents opérée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie les 18 septembre et 7 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une révision libre des attributions de compensation a été jugée nécessaire par la CLECT dans le cadre des transferts de compétences opérés, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
AC 2023 -	4 918.03 €	17 081.00 €	12 162.97 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la révision libre du montant de l'attribution de compensation de la commune en faveur de la Communauté de Communes

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des sommes indiquées ci-dessus, dès l'exercice 2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune.

3. AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

CONSIDERANT la nécessité pour Monsieur le Maire de recevoir les administrés qui le désirent dans un lieu permettant la confidentialité des échanges

CONSIDERANT la volonté de finaliser la mise aux normes des locaux de la mairie par la création d'un lieu de stockage permettant ainsi la conservation des archives dans un lieu salubre

CONSIDERANT la pertinence d'installer l'isoloir dédié aux élections de façon pérenne dans la salle du conseil municipal

CONSIDERANT les devis fournis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation de ces travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la commune.

VALIDE la demande de subvention

4. AMENAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING-CAR

CONSIDERANT l'ouverture de l'aire de camping-car au lieu-dit de la réserve DFCI

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de proposer des améliorations quant aux services offerts à la population estivale en transit sur cet emplacement

CONSIDERANT la pertinence d'installer des toilettes sèches afin de conserver ce lieu le plus agréable possible

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation de ces travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la commune.

VALIDE la demande de subvention